



Le développement agricole dans les projets multi-partenariaux

Un focus sur les liens entre les projets alimentaires territoriaux et les marchés de gros

Synthèse de la rencontre régionale

du 3 septembre 2026



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

Introduction :	3
1. Des retours d'expériences à l'image de l'évolution générale des marchés de gros.....	5
Historique des marchés de gros en France	5
L'intégration progressive du MIN de Strasbourg dans la politique alimentaire locale	5
Le Réseau Innov'Alim	6
Le MIN de Montpellier et son intégration au projet TerrAsol	7
2. Des projets innovants et rassembleurs	8
Projet inter-MIN : Un projet national financé par le Programme National pour l'Alimentation	8
La ferme du fort : la technologie au service d'une agriculture durable et productiviste	9
Euralimentaire : un outil territorial central mêlant de nombreux acteurs.....	10
3. Des freins et perspectives à l'action collective entre MIN, marchés de gros et PAT.....	11
Conclusion	13

Introduction



Rencontre Régionale du 3 septembre 2026 à Lille

La rencontre régionale Grand Nord, à Lille, du 3 septembre 2026, s'inscrit dans la programmation (2022 – 2027) de Terres en villes en tant qu'Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR).

Créé en 2000, Terres en villes est le réseau des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires. Depuis 2025, le réseau s'est ouvert d'un côté aux autres échelles de territoire et de l'autre à l'ensemble des acteurs du système alimentaire. En s'appuyant sur l'intelligence collective, le réseau accompagne ses membres pour faire face aux défis de la transition agricole et alimentaire.

Terres en villes a été reconnu en 2015 comme ONVAR pour une programmation

2015 - 2021 ; reconnaissance renouvelée en 2022 pour une nouvelle programmation 2022 – 2027 et dans ce cadre, bénéficie d'un financement par le Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural » (CAS DAR).

Terres en villes, dans cette programmation pluriannuelle, a pour ambition de renforcer les compétences des agents de développement agricole en matière d'accompagnement des transitions des exploitations au regard des enjeux identifiés par les PAT.

Ses objectifs stratégiques sont au nombre de 3 :

1. Améliorer l'état des connaissances des relations entre acteurs de projets transversaux appuyant la transition des exploitations impliquées dans les Projets alimentaires territoriaux.
2. Partager et construire collectivement des compétences pour une meilleure implication des agriculteurs dans les PAT.
3. Renforcer l'outillage et l'offre en formation disponibles en lien avec l'alimentation à destination des conseillers en développement agricole et territorial.

Ce programme s'organise autour d'une rencontre annuelle, organisée, en région au cours de laquelle sont présentés et analysés des projets en lien avec une thématique commune.

En 2026, les marchés d'intérêt national ou marchés de gros comme outil opérationnel du territoire constituent un sujet d'actualité à l'image d'une étude sortie récemment et réalisée par EY et Ceresco¹ pour la Banque des Territoires. Terres en villes dans ses travaux sur l'économie agricole et alimentaire (particulièrement en 2024 et 2025) avait identifié les marchés de gros comme moyen d'opérationnalisation des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Une première rencontre à Marseille les 31 mars et 1^{er} avril 2025 avait réuni les acteurs des MIN et PAT².

La problématique de la programmation 2026 est la suivante : Comment faire des

Marchés d'Intérêt National des outils au service des Projets Alimentaires Territoriaux ? Quelles sont les portes d'entrée, les partenariats et les leviers d'action permettant d'articuler fonctions de marché et transition alimentaire du territoire ?

La programmation de 2026 visait à mettre en lumière les manières dont les MIN ou les Marchés de gros répondent aux objectifs des Projets Alimentaires Territoriaux et de quelles façons. Également, il a été souhaité de mettre en avant des moyens que les PAT trouvent pour initier un travail collectif avec leur MIN et comment une coopération entre acteurs variés peut naître de ce travail. Terres en villes a souhaité à travers des retours d'expérience mettre en avant les moyens pour les collectivités de créer une coopération pérenne avec leur MIN leur permettant de faire du MIN un acteur de leur PAT.

¹ Banque des Territoires. (2026, juin). *Les Marchés d'Intérêt National, leviers de résilience alimentaire pour les territoires : Guide stratégique à destination des collectivités locales*. Disponible : [Guide_MIN_2026_vff.pdf](#)

² Voir <https://terresenvilles.org/rencontre-regionale-elus-techniciens-sud-aura-2025/>

1. Des retours d'expériences à l'image de l'évolution générale des marchés de gros

Historique des marchés de gros en France

Les marchés de gros se sont développés en France dans les années 1960 afin de répondre aux enjeux d'après-guerre de sécurisation de l'approvisionnement alimentaire des villes. Leur objectif était notamment de limiter les intermédiaires, de raccourcir les circuits de distribution, de structurer la logistique locale et de garantir à la fois une juste rémunération des producteurs et des prix accessibles aux consommateurs.

Au fil des décennies, les attentes à l'égard des Marchés d'Intérêt National (MIN) et des marchés de gros ont évolué. Ils représentent aujourd'hui :

- Un outil d'aménagement du territoire ;
- Une opportunité de mutualisation des services ;
- Un outil au service d'objectifs publics ;
- Un levier de politique foncière, permettant de concentrer des entreprises d'une même filière et d'optimiser les flux logistiques.

Les marchés de gros sont ainsi passés d'un simple lieu physique d'échange à de véritables plateformes de services hybrides. Ils occupent une position stratégique entre l'amont et l'aval de la chaîne alimentaire grâce à leur activité de négoce et à leur capacité à organiser les flux alimentaires.

Aujourd'hui, face à l'évolution des modes de commercialisation et des attentes sociétales, certains marchés peuvent apparaître davantage déconnectés de leur territoire. Pour

de nombreux MIN, l'objectif aujourd'hui est de se réinventer pour qu'ils puissent réaffirmer leur rôle de service public, se reconnecter aux politiques alimentaires territoriales et contribuer aussi pleinement aux enjeux de résilience et de sécurité alimentaire de leur territoire.

Pour cela, des investissements et des évolutions organisationnelles apparaissent nécessaires afin que les MIN et les marchés de gros puissent exploiter pleinement leur potentiel et devenir des outils incontournables des politiques alimentaires locales. Cette évolution passe notamment par un renforcement des liens avec les collectivités et les PAT, dans une logique de coopération au service des territoires.

L'intégration progressive du MIN de Strasbourg dans la politique alimentaire locale

Le MIN de Strasbourg, également appelé « Marché gare », a été construit en 1962. La SAMINS (Société d'Aménagement du Marché d'Intérêt National de Strasbourg) constitue la société d'économie mixte qui s'occupe de la gestion du site. 70% de cette société est détenue par des acteurs publics (la collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole et ville de Strasbourg). Les grossistes du marché sont diversifiés.



Logo MIN de Strasbourg



En 2025, pour la première fois, la délégation de service public est arrivée à son terme, un renouvellement a donc été nécessaire offrant la possibilité à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg le moyen d'orienter les actions du MIN pour qu'elles coïncident avec ses politiques. Pour ce faire, un cahier des charges a été rédigé reprenant les axes du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et du PAT de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Cette nouvelle délégation de service public positionne la SAMINS comme un acteur des politiques environnementales et alimentaires locales.

Au fil du temps des éléments sont venus consolider la relation du MIN avec le PAT à l'image :

- L'instauration d'un poste dédié à l'alimentation (cheffe de projets Alimentaires) au sein du MIN permet d'avoir une personne référente et qui est en étroite collaboration avec les technicien.nes du PAT de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
- « Les Rendez-vous de l'alimentation », est un évènement organisé sur la métropole et où le MIN participe activement en ouvrant ses portes aux publics lors d'un temps dédié

Le Réseau Innov'Alim

Le réseau Innov'Alim, animé par la Métropole Européenne de Lille (MEL), rassemble des entreprises, porteurs de projets, associations et partenaires de l'écosystème agroalimentaire afin de favoriser l'innovation et les coopérations autour de l'alimentation durable. Il s'appuie notamment sur les lauréats de l'AMI (Appel à

- Le plan de résilience alimentaire de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, le MIN a été identifié comme un nœud important pour travailler sur la résilience du territoire. Ce projet en est encore à ses débuts.

Cette succession d'évènements et d'actions sont à l'origine de la mise en place d'un travail collectif entre MIN et PAT sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg visant à harmoniser leurs actions.



Logo Réseau Innov'alim (Source : la MEL)

Manifestation d'Intérêt) et sur les incubés d'Euralimentaire, de Baluchon et d'AgroTech, permettant d'accompagner des projets à différents stades de développement et sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Les lauréats et les incubés sont mis en relation avec les partenaires du réseau qui représentent les acteurs de la filière alimentaire locale³. Les thématiques abordées concernent notamment la nutrition-santé, la logistique alimentaire, la

³ Les différents partenaires du réseau, disponible : [Annuaire Partenaires - Réseau Innov'alim](#)

réduction du gaspillage ou encore les nouveaux usages alimentaires.

Le réseau est fortement lié au site d'excellence Euralimentaire, installé sur l'ancien Marché d'Intérêt National de Lomme. Ce pôle dédié à l'innovation alimentaire associe notamment un incubateur et un accélérateur FoodTech, des entreprises de l'alimentation, des acteurs de la logistique ainsi que le marché de gros, créant un environnement favorable à l'émergence et au développement de projets innovants.

Innov'Alim constitue un outil concret de mise en œuvre du PAT métropolitain. En soutenant des entreprises et projets innovants, il contribue au développement de l'économie agricole et alimentaire locale, à la structuration des filières et au renforcement des coopérations entre acteurs du territoire. Ce réseau est porté par le service développement économique, cela permet d'entretenir un lien avec le service qui porte le PAT.

À travers l'accompagnement de projets favorisant une alimentation plus durable et des filières locales plus résilientes, Innov'Alim vient compléter les actions du PAT et alimente le système alimentaire local.

Alors que le site d'excellence Euralimentaire arrive à maturité, 10 ans d'activités, l'animation du réseau Innov'Alim a vocation à être progressivement reprise par la SAEM Euralimentaire, tout en conservant un lien étroit avec la MEL.



*La Poste Gignac : lieu de dépôt pour les producteurs –
Source : [La Poste s'engage pour une alimentation solidaire à Montpellier](#) | [La Poste Groupe](#)*

Le MIN de Montpellier et son intégration au projet TerrAsol

Le MIN de Montpellier est un outil stratégique de la Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A) portée par la Métropole. Exploité dans le cadre d'une délégation de service public majoritairement détenue par la Métropole, il couvre 9,5 hectares, accueille plus de 220 entreprises et constitue un maillon important du système alimentaire local. Face au vieillissement des infrastructures et aux évolutions du quartier dans lequel il est implanté, la Métropole travaille actuellement à l'élaboration d'un schéma directeur en vue du renouvellement de la délégation de service public prévu en 2028.

Au-delà de sa fonction historique de MIN, il est aujourd'hui identifié comme un outil de territorialisation de l'alimentation. Il réunit : services logistiques, transformation alimentaire locale et carreau de producteurs. Son rôle est notamment de structurer les filières locales en facilitant le stockage, la transformation, la commercialisation et la distribution des produits du territoire. Il y a la volonté que le MIN soit animateur de son écosystème local, par exemple à travers la structuration de clients locaux.

Le MIN est un partenaire du démonstrateur territorial TerrAsol (Territoire Agricole et Alimentaire solidaire). Le projet TerrAsol souhaite démontrer l'intérêt d'une nouvelle approche et d'une nouvelle gouvernance des

transitions alimentaires, basées sur les concepts de solidarités et de démocratie alimentaire sur le territoire de Montpellier.

Le MIN de Montpellier participe à ce projet à travers la mise en place d'une expérimentation visant à faciliter l'accès à la métropole aux producteurs locaux en mutualisant un service de logistique réunissant 4 acteurs principaux. Ces acteurs sont les producteur.rices, La Poste, le MIN de Montpellier et MAT Power (un opérateur logistique du dernier kilomètre). Le dispositif permet aux producteurs de déposer leurs marchandises dans des points de collecte de proximité, avant leur acheminement vers le MIN par La Poste respectant la chaîne du froid, qui assure ensuite la préparation des commandes puis ces commandes sont

distribuées aux commerces de la métropole par MAT Power. Depuis février 2026, 250 de commandes ont été réalisées représentant plus de 6 tonnes de marchandises et 28 tournées.

Cette offre logistique permet une mutualisation des transports évitant certaines émissions atmosphériques et elle représente un gain de temps pour les producteurs leur permettant de passer plus de temps sur leurs exploitations.

2. Des projets innovants et rassembleurs

Projet inter-MIN : Un projet national financé par le Programme National pour l'Alimentation

36. Mettre en lumière et consolider le rôle central des MIN en matière de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaires à l'échelle locale, via la coopération inter-MIN.

PORTEUR DE PROJET : SAMINS

Extrait des lauréats du Programme National pour l'Alimentation 2023-2024

Le projet vise à construire une coopération dépassant la durée du projet et de poursuivre le partage d'expérience entre MIN, Lauréat du Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2023-2024, 6 MIN sont engagés dans le projet piloté par le MIN de Strasbourg. On retrouve : Montpellier, Nantes, Marseille, Avignon, Rouen et

Strasbourg. Ce projet qui arrive à son terme fin 2026 a pour objectif de mettre en lumière et consolider l'action des MIN en termes de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaires.

Les six MIN engagés dans le projet présentent chacun des spécificités liées à leur territoire, à leur gouvernance et à leur environnement économique. Ils partagent néanmoins des problématiques et des missions communes. Cette diversité constitue une richesse, car elle permet aux territoires de s'inspirer d'expériences déjà mises en œuvre ailleurs plutôt que de recréer de nouvelles solutions. Le partage de pratiques et de retours d'expérience apparaît ainsi comme un levier pour accélérer le développement de projets territoriaux.

Le projet inter-MIN s'est articulé autour de visites de terrain dans les différents marchés, de rencontres avec les acteurs de l'écosystème, de temps d'échange entre les équipes ainsi que de réflexions collectives sur les enjeux communs auxquels les MIN sont confrontés. L'ambition est de produire un référentiel mettant en lumière les actions menées au sein de ces six MIN afin de mieux valoriser leur contribution aux territoires et aux politiques alimentaires.

Le projet poursuit trois objectifs principaux :

- Réaliser un état des lieux des actions portées par les MIN ;
- Favoriser le partage et le transfert de bonnes pratiques entre territoires ;
- Valoriser auprès des collectivités le rôle stratégique des MIN dans les politiques alimentaires territoriales.

Les travaux menés ont permis de mettre en lumière une grande diversité d'initiatives :

- La sensibilisation des opérateurs et du grand public aux enjeux alimentaires ;
- La valorisation et la transformation des invendus alimentaires ;
- L'approvisionnement des associations en produits locaux ;
- L'accompagnement logistique des acteurs de la solidarité alimentaire ;
- L'accueil d'associations d'aide alimentaire sur les sites.

En 2025, sept temps collectifs ont été organisés afin de favoriser les échanges entre les MIN participants. Au-delà du projet lui-même, ces rencontres ont permis d'engager une réflexion sur la poursuite de cette dynamique et sur la construction d'un plan d'action commun visant à maintenir les coopérations et le partage d'expériences après la fin du projet.

La ferme du fort : la technologie au service d'une agriculture durable et productiviste



La Ferme du Fort est un projet qui s'est concrétisé en juin 2025 sur une parcelle de 7 hectares. Son histoire débute toutefois dès 2017 avec la création d'une ferme expérimentale de 0,5 hectare sur le site d'Euralimentaire. L'objectif était alors de tester et mettre en pratique des techniques développées sur des fermes pionnières, en associant recherche et technologie pour répondre aux enjeux environnementaux, de santé et de souveraineté alimentaire des territoires.

Cette ferme expérimentale a permis de cultiver jusqu'à 400 variétés de légumes par an sur une surface réduite. Pour accompagner cette production, l'équipe a développé un logiciel dédié à la planification

des cultures et à l'organisation du travail, représentant près de 2 millions d'euros d'investissement.

Certifiée agriculture biologique depuis novembre 2025, la Ferme du Fort exploite aujourd'hui 7 hectares à proximité d'Euralimentaire et prévoit une extension à 14 hectares prochainement.

Le foncier est détenu par une société initialement créée par Auchan et désormais ouverte à d'autres partenaires, notamment Euralimentaire et la Caisse des Dépôts. La Ferme du Fort exploite les terres dans le cadre d'un bail conclu avec cette société.

La totalité de la production est commercialisée en circuits courts : une partie est destinée à Auchan, tandis qu'une autre est distribuée sous forme de paniers

livrés directement sur les lieux de travail des consommateurs par l'entreprise Refectory.

Au-delà de son activité maraîchère, la société porteuse de la Ferme du Fort est également actionnaire d'une ferme aquaponique, sur un toit d'immeuble, à Bruxelles. Cette autre ferme spécialisée dans l'élevage de truites et la production d'herbes aromatiques avec un système de gestion circulaire de l'eau entre les deux productions. Bénéficiant des enseignements de cette expérimentation, la Ferme du Fort prévoit prochainement l'installation d'un bassin d'élevage de truites sur son site. Elle ambitionne d'obtenir la certification biologique pour cette production également.

Euralimentaire : un outil territorial central mêlant de nombreux acteurs

Le MIN de Lomme a été créé en 1972 et a longtemps été géré dans le cadre d'une délégation de service public. Il constitue aujourd'hui un marché de gros privé, principalement spécialisé dans les fruits et légumes.

En 2016, la Métropole Européenne de Lille (MEL) engage la création d'Euralimentaire, son cinquième site d'excellence après Euratechnologies, Eurasanté, EuraMaterials et Plaine Images. Ce projet s'implante sur le site historique de l'ancien MIN et se traduit notamment par l'installation de l'incubateur Euralimentaire, animé par Eurasanté.

Le site d'excellence Euralimentaire est officiellement créé en 2019 à la suite du déclassement du MIN en marché de gros privé. Sa vocation est d'accompagner et d'accélérer le développement des entreprises de la filière alimentaire. Cette évolution s'est inscrite dans un écosystème déjà existant et s'est traduite par une nouvelle gouvernance du site, donnant davantage de place aux grossistes. Une partie des cases a été vendue aux grossistes, devenus propriétaires de leurs locaux, tandis que le foncier restant est géré par la Société Anonyme d'Économie Mixte



Visite d'Euralimentaire après la présentation par Thomas Vincent, Directeur Général de la SAEM Euralimentaire

(SAEM) Euralimentaire. Malgré la privatisation du marché de gros, la MEL conserve une place importante au sein du site, elle se doit de rester majoritaire et détenir plus de la moitié de la société.

À l'image des autres sites d'excellence métropolitains, Euralimentaire ne se limite pas au marché de gros. Son ambition est d'animer et de développer un véritable quartier dédié à l'alimentation, à la fois au sein du marché et dans les zones d'activités environnantes. Les nouvelles implantations sont ainsi orientées vers des activités en lien avec la filière alimentaire.



Logo Euralimentaire

Des chiffres clefs d'Euralimentaire en 2025 :

- 50 grossistes présents sur site, dont 28 propriétaires ;
- 38 grossistes spécialisés en fruits et légumes ;
- Une 20aine d'entreprises implantées sur site ;
- Environ 550 emplois ;
- 1 650 acheteurs ;
- 257 millions de chiffres d'affaires pour les grossistes en fruits et légumes

La SAEM Euralimentaire assure aujourd'hui de multiples missions : aménageur et développeur du site, gestionnaire immobilier (prestation de service et propriétaire), développeur économique et acteur de l'innovation alimentaire.

L'une de ses missions consiste également à jouer un rôle d'animateur de quartier. Cette ambition se traduit notamment dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la MEL et dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) couvrant les terrains situés à proximité du marché. Celle-ci vise à favoriser l'émergence d'un véritable quartier alimentaire en réservant le développement foncier à des activités liées à l'alimentation.

Enfin, la visite du marché a permis de rappeler une spécificité importante des marchés de gros, l'importance du relationnel : les prix des fruits et légumes ne sont pas affichés et la négociation de gré à gré reste au cœur du fonctionnement des échanges commerciaux.

3. Des freins et perspectives à l'action collective entre marchés de gros et PAT

Les échanges ont montré que chaque territoire présente une situation spécifique. Certains disposent d'un Marché d'Intérêt National (MIN) qui constitue un véritable

outil public au service des politiques territoriales, tandis que d'autres ont eu besoin de dépasser le cadre précis des MIN et de se réinventer plus en profondeur. A

l'image du marché de gros de Lomme et de la SAEM Euralimentaire, la privatisation du site a appuyé les relations entre acteurs publics et privés. Ce qui est mis en place sur un territoire n'est pas forcément transposable sur un autre mais les échanges entre MIN à l'image du projet inter-MIN leur permettent de s'inspirer mutuellement et de comparer leurs organisations internes.

La volonté de faire évoluer le rôle des MIN au sein des politiques alimentaires territoriales est bien présente, tant du côté des collectivités que des sociétés gestionnaires. Toutefois, plusieurs freins continuent de limiter cette évolution.

Parmi les principales difficultés identifiées figure l'organisation des collectivités elles-mêmes. Les MIN et marchés de gros relèvent généralement des services en charge du développement économique, tandis que les politiques agricoles et alimentaires peuvent être portées par d'autres directions. Selon les territoires, le niveau de transversalité entre ces services est très variable, ce qui ne favorise pas toujours une intégration du MIN dans les stratégies alimentaires locales.

Par ailleurs, les MIN sont avant tout des outils économiques dont le fonctionnement répond aux contraintes et aux temporalités des entreprises. Ces logiques ne coïncident pas toujours avec celles des collectivités, qui s'inscrivent dans des cycles de décision et de mise en œuvre souvent plus longs.

Dans ce contexte, le principal risque tient à l'absence d'incitation au changement : collectivités et marchés de gros pourraient continuer à évoluer de manière parallèle, sans approfondir leurs coopérations, puisque leur mode de fonctionnement actuel leur permet de remplir leurs missions traditionnelles.

Pour favoriser les rapprochements, il apparaît nécessaire d'identifier des sujets de travail concrets et des objectifs partagés. La transition alimentaire recouvre de nombreux enjeux, il est souvent plus efficace d'entrer par une thématique précise, qu'il s'agisse de logistique ou de résilience alimentaire. Cette coopération nécessite également des moyens humains et une capacité d'animation pour construire et conduire des projets communs.

Les échanges ont mis en évidence une connaissance encore limitée entre les acteurs des MIN et ceux des PAT. Cette situation freine le développement de projets communs, alors que les grossistes disposent d'atouts importants pour les territoires : infrastructures logistiques, capacités d'ingénierie, expertise des flux alimentaires et réseaux d'acteurs déjà constitués.

Les MIN constituent pourtant des partenaires précieux pour les collectivités et les EPCI. Ils disposent d'infrastructures et de services stratégiques, tels que des capacités de stockage et des outils logistiques permettant de favoriser la résilience alimentaire du territoire.

Une question en lien avec l'adaptation d'une grille tarifaire aux entreprises souhaitant s'installer sur le MIN et répondant aux objectifs du PAT a été soulevé. Pour le MIN de Montpellier quelques aménagements sont faits tel qu'une politique tarifaire trimestrielle sur le carreau des producteurs. Pour l'installation d'entreprises de grossistes il existe une grille de critères inspirée du cahier des charges de la restauration scolaire. Ces critères concernent les produits bio, locaux, le traitement des déchets mais aussi l'énergie. Dans les commissions d'attribution l'implantation des entreprises répondant à

ces critères seront favorisées. Également, pour le pôle de transformation alimentaire sur le MIN une commission d'entrée pour les entreprises a été mise en place permettant de réunir autour d'une même table les personnes du MIN, de la métropole mais aussi les entreprises. L'idée étant d'accompagner au mieux les entreprises souhaitant s'installer en fonction de l'avancement de leur projet.

Le MIN de Grenoble étant en restructuration les questions de péréquation sont posées car inexistantes à l'heure actuelle. Pour le moment, ils ont mis en place des tarifs peu élevés pour faciliter l'installation mais cela peut impacter la stabilité financière du MIN. Dans les notes techniques de l'appel à candidature pour le MIN, il y a des critères semblables à Montpellier mais qui ne vont pas être décisifs.

Certaines opportunités peuvent faciliter l'émergence de coopérations. Le

renouvellement d'une délégation de service public, par exemple, peut constituer un moment clé pour mieux articuler les orientations du MIN avec les objectifs des politiques alimentaires territoriales.

Les financements externes représentent également un levier important. Ils permettent de créer des cadres de coopération autour de projets spécifiques, à l'image du Projet Inter-MIN financé par le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et du Projet de résilience alimentaire.

Enfin, la mobilisation des élus apparaît comme un facteur déterminant. Un portage politique fort au sein des instances de gouvernance peut contribuer à faire reconnaître le marché de gros comme un véritable outil au service des politiques territoriales et à renforcer son intégration dans les stratégies alimentaires locales

Conclusion

Les échanges ont confirmé que les MIN et marchés de gros peuvent constituer de véritables outils au service des Projets Alimentaires Territoriaux. Toutefois, la coopération entre ces structures et les collectivités reste complexe à construire et nécessite du temps, de la connaissance mutuelle et des objectifs partagés.

Une méconnaissance réciproque persiste encore entre les acteurs des MIN et ceux des PAT. Les grossistes notamment disposent d'atouts importants pour les territoires, les discussions ont mis en évidence leur volonté de contribuer davantage aux dynamiques territoriales et de mettre leurs moyens au service des collectivités. Il est important de noter que ces grossistes ne sont pas

forcément sur le site du MIN, en tant qu'indépendant ils peuvent être utilisateur du MIN ou marché de gros. Ces grossistes font partis de l'écosystème du MIN.

La situation géographique du MIN influence ses possibilités, à l'image du marché de gros de Lomme qui dispose d'une surface importante mais est séparé de la ville centre et n'a pas de liaison directe en transports en communs avec Lille. Il ne dispose plus de carreau de producteur (ou de taille très limitée). Le MIN de Montpellier est plus proche du centre-ville permettant aux restaurateurs et commerçants un accès simplifié et garde un carreau de producteurs animé. Aujourd'hui le MIN de Montpellier se retrouve au cœur d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) en aménagement bloquant les volontés d'agrandissement du MIN.

Également, l'un des sujets prédominants concernant les MIN et marché de gros est leur vétusté. Ayant été construits dans les années 60, les bâtiments ne sont plus en état et ne répondent pas aux exigences énergétiques des collectivités. Des travaux sont souhaitables mais complexes à réaliser tout en gardant leur activité à la normale que ce soit en termes de nuisances sonores ou d'espace disponible, ces travaux sont contraints et potentiellement repoussés.

Un parallèle peut être fait entre MIN et PAT à l'image de leur lien étroit public-privé. Les MIN sont généralement portés par des sociétés mêlant acteurs privés et publics. Les PAT quant à eux sont des outils de politiques publiques locales où acteurs publics et privés du système alimentaire se

rencontrent. Les PAT et les MIN sont des lieux d'intermédiation.

Les exemples présentés montrent qu'il n'existe pas de modèle unique de collaboration. Chaque territoire doit construire sa propre trajectoire en fonction de son contexte, de ses acteurs et de ses priorités. Là où les coopérations sont engagées, les résultats apparaissent particulièrement prometteurs et démontrent l'intérêt d'aller au-delà d'une relation de simple partenariat pour faire du MIN un véritable outil opérationnel du PAT.

Cette démarche doit être réciproque. Les gestionnaires de marchés et leurs opérateurs ont tout intérêt à mieux appréhender les opportunités offertes par les PAT, notamment en matière d'ingénierie, de financement de projets et d'animation territoriale. De leur côté, les collectivités gagneraient à mieux connaître les ressources, les compétences et les services proposés par les MIN et leur écosystème afin de les intégrer pleinement dans leurs stratégies alimentaires.

Plusieurs initiatives sont déjà en cours et témoignent du potentiel de ces coopérations. La poursuite des échanges est souhaitée par tous. Dans un contexte marqué par les enjeux de résilience alimentaire, de relocalisation des approvisionnements et de transition écologique, le renforcement des liens entre MIN, marchés de gros et PAT constitue une piste de travail prometteuse que Terres en villes continuera d'explorer aux côtés de ses membres.



TERRES EN VILLES

**Le réseau de référence des acteurs des territoires
agissant en faveur de la reterritorialisation et de la transformation des systèmes agricoles et
alimentaires.**

Siège social : 22 rue Joubert – 75009 Paris

Contact : accueil@terresenvilles.org

www.terresenvilles.org

Avec le soutien financier :

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

